Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-33-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Délibération n° 2021/33

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Séance du 22 MARS 2021
Convocation en date du 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; COLOMBANI Victoria ; OTTOMANI Jean-François ; FRANCISCI Lisa ; BARBONI Toussaint ; ELEGANTINI Muriele ; ANGELI Filippu Antone ; MICAELLI Marie-Luce ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; FARENC Nicole ; PIREDDA Albert ; POLINI André.

Procurations : GUIDICELLI Sébastien à PAOLI Christian ;
SUSINI Vincent à BARBONI Toussaint ;
PAOLI Franck à ROCCHI André ;
GAMBOTTI Marie-Pierre à OTTOMANI Jean-François ;
MURGIA Sandrine à ANDREANI Agnulina ;
FABRE-ACHILLI Nadine à POLINI André ;
VILLARD-ANGELI Dominique à FARENC Nicole.

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Domaine et patrimoine

Sous-Domaine : Autres actes de gestion du domaine privé

Objet : Acquisition des bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section D 1289.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI – Monsieur André POLINI – Monsieur Esteban SALDANA

Vote pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 6

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20210322-DEL220321-33-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Affichage en date du : 25 Mars 2021

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de Travaux de démolition, de désamiantage et de remise en état du terrain des anciens bâtiments du collège de Morta, la commune de Prunelli di Fium'Orbu a été contrainte de déplacer les activités des associations dans différents bâtiments communaux.

Considérant donc la nécessité d'acquérir de nouveaux bureaux administratifs dédiés aux associations de la commune,

Considérant que la société Corse Travaux souhaite céder des bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section D 1289 sise Agnatello à Prunelli-Di-Fium'Orbu.

Vu l'avis des domaines en date du 13 Novembre 2020,

Le Conseil :

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section D 1289 appartenant à la société Corse travaux sise Agnatello à Prunelli-Di-Fium'Orbu au prix de 300 000,00 €uros.

- DESIGNE Maître GABRIELLI, Notaire, 1711 Avenue de Borgo à BORGO, pour l'établissement de l'acte.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment l'acte.

- DIT que la dépense sera prélevée sur le crédit qui sera inscrit au Budget Primitif Principal de l'exercice 2021 - Chapitre 21 - Article 2132.

- ABROGE la délibération n° 2020/36 du 19 Octobre 2020, reçu en Préfecture de Haute-Corse le 22 Octobre 2020 ayant pour objet « Intervention de l'Office Foncier de la Corse pour l'acquisition des bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section D 1289 ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme
Pour le Maire empêché
Le 1er Adjoint
PAOLI Christian

PRUNELLI DI FIUM'ORBU
HAUTE-CORSE